

COMMUNICATION OFFICIELLE

Lancement de la carte de paiement « MONACO VISA® » par FORIS LIMITED et MONACO TECHNOLOGY GMBH, non autorisé par MONACO BRANDS.

MONACO BRANDS a été informée du lancement d'une carte de paiement sous la dénomination « MONACO VISA® » par la société FORIS Limited.

La société FORIS Limited (anciennement dénommée « MASTERFUND TECHNOLOGY LIMITED ») est une société Hongkongaise, très récente, immatriculée le 30 juin 2016. Elle semble exploiter la carte de paiement « MONACO VISA® » à travers la société suisse « MONACO TECHNOLOGY GMBH ».

MONACO BRANDS rappelle que la dénomination « MONACO » est protégée dans le monde et indique qu'elle n'a délivré aucune autorisation d'utiliser la dénomination « MONACO » aux sociétés FORIS LIMITED et MONACO TECHNOLOGY GMBH .

Par ailleurs, MONACO BRANDS précise que ces deux sociétés n'exercent aucune activité au sein du territoire de la Principauté de MONACO. La carte de paiement « MONACO VISA® » n'a donc aucun lien avec le territoire de la Principauté de MONACO.

MONACO BRANDS, qui a pour mission de protéger, valoriser et défendre l'ensemble du portefeuille mondial des marques « MONACO » et « MONTE CARLO » associé à la Principauté, considère que le lancement de cette carte de paiement porte atteinte à ses droits.

Elle prend très au sérieux les actes des sociétés FORIS LIMITED et MONACO TECHNOLOGY GMBH et entend prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les droits de propriété intellectuelle dont elle est titulaire. A ce titre, elle a d'ores et déjà initié des procédures d'opposition à l'encontre de demandes d'enregistrement de marques déposées par FORIS LIMITED dans le cadre de cette activité.